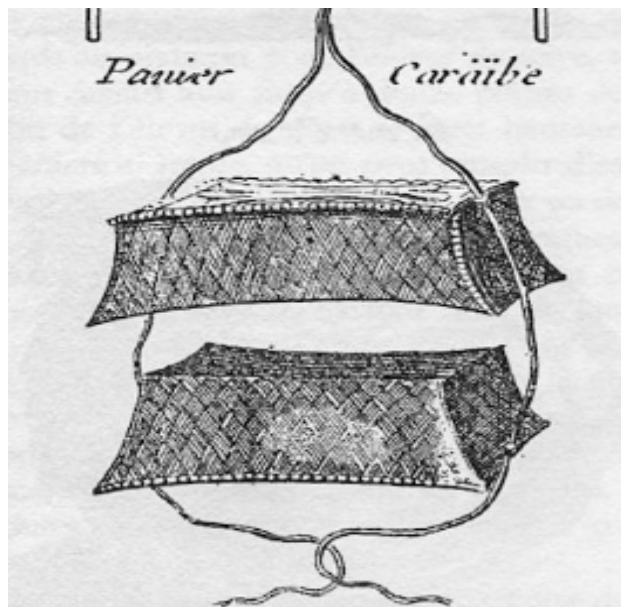


Inventaire d'un panier caraïbe **Les BORDENAVE de la Guadeloupe**

Philippe et Bernadette Rossignol

Aujourd'hui vingt six du mois de vendémiaire an treize [18/10/1804] ¹ de la République française à dix heures du matin à la réquisition du citoyen Vincent Charles Bordenave ² habitant Sainte Rose, moi Sicaire Micard greffier remplissant les fonctions d'officier de l'état civil au quartier de la Capesterre bourg du Marigot, isle Guadeloupe me suis transporté sur l'habitation du Fromager accompagné des citoyens Lemercier Lecluse ³ habitant ce quartier et Georges Gille Jûglas économiste de l'habitation dite Fromager, tous deux domiciliés dans le dit quartier, majeurs, à l'effet de procéder à la levée des scellés qui avaient été apposés sur la malle et **panier caraïbe** ⁴, trouvés dans la chambre dans laquelle était décédé Jacques Jean Baptiste Feréol Bordenave ainsi qu'il est mentionné dans notre [procès] verbal du trente fructidor an douze [17/09/1804] et avons de suite procédé à la levée des scellés apposés sur ce panier, les objets qui y étaient contenus consistant en deux vieilles paires de bottes, trois paires de souliers, deux chapeaux, un trébuché avec ses poids ⁵, le registre pour la gestion des séquestres appartenant à l'habitation et un petit cahier dans lequel le dit citoyen Bordenave décédé déclare devoir à l'habitation cinquante quatre livres qu'il a reçu de la capresse Sophie pour ses journées, deux éperons d'argent, une paire de rasoirs avec leur étui, un bandage, une liasse de papiers dont le détail sera fait à la fin des présentes.



¹ Registre folios 4 recto à 7 recto (1804 vues 16-19). Cette partie du registre d'état civil est collationnée : copie du registre originel, donc erreurs possibles, en particulier sur les patronymes.

² Un des frères du défunt. Voir la généalogie à la suite.

³ Charles Marie Roch Lemercier de L'écluse (1770-1823), alors célibataire, fils de Louis Nicolas Lemercier de Courdemanche et Marie Élisabeth Bragelongne.

⁴ Écrit « carahibe ». Nous avons modernisé l'orthographe du document. Sur les paniers caraïbes, voir en annexe la contribution de *Pierre Bonnet*.

⁵ Le trébuchet est une petite balance de précision pour vérifier le poids des monnaies.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Nous avons ensuite levé les scellés et ouvert la **malle**, il s'y est trouvé une montre d'or avec sa chaîne, dix chemises, trente quatre mouchoirs, trois aunes de petit drap, un habit de drap, une lévite, un mauvais gilet à manches, de drap, dix gilets, dix-neuf pantalons, un drap de lit, une nappe, neuf serviettes, trois têtes⁶ d'oreiller, un chandelier en cuivre, une paire de mouchettes⁷,

un **panier** que nous avons ensuite trouvé qui contenait les effets ci-après, savoir une cafetière, un pot de terre, un idem noir, deux pots de chambre, deux verres à liqueur, trois assiettes, trois soupières, deux saladiers, un sac, un bol⁸, une soucoupe, un plat, une paillasse, un traversin, un drap.

Suit le détail des papiers ci dessus, est une vente sous seing privé consentie le trente juin dix cent⁹ par L. Romanette de la capresse Lucette et ses deux enfants en faveur du décédé moyennant six mille neuf cent trente livres ; coté n° 1

Vente en faveur du décédé par Pascal le quatre ventôse an onze [23/02/1803] de deux vaches, une génisse et un veau moyennant neuf cents vingt quatre livres ; coté n° 2

Vente au même en date du cinq fructidor an douze [23/08/1804] par Jean Pierre Setille d'une jument moyennant quatre moëdes ; coté n° 3

Vente au même en date du premier février mil sept cent quatorze¹⁰ des nègres Lucas, Toussaint, Nicolas, Basile, Fraire, Lubin, Manette, Pétronille, Nanette, Basilis, Chalesse¹¹, Emélie, Adélaïde et Kypserlit¹² par Monsieur Bordenave Dupas moyennant trente mille livres payées comptant ; coté n°4

Vente en faveur dudit décédé de la capresse [illisible¹³] par Mr Troumy¹⁴ Le Merle le vingt trois nivôse an douze [14/01/1804] moyennant deux mille sept cents livre ; coté n° 5

Bail à loyer de sept nègres, Lucas, Toussaint, Pétronille, Nanette, Adélaïde, Baselis et Clarice passé par le dit défunt à Monsieur Vincent Charles Bordenave, son frère, moyennant dix sept cents livres par an, le dit bail en date du six frimaire an douze [28/11/1803] ; coté n° 6

Vente du mulâtre Léon et du nègre Damas moyennant quatre mille livres dont trois mille par compensation faite audit défunt le quinze juillet mil sept cent quatre vingt seize. Par Mauvif¹⁵ ; coté n° 7

Déclaration faite par Mr Nau (Robert) en date du onze floréal an douze [01/05/1804] portant qu'il a reçu du défunt cinquante moëdes pour tâcher d'obtenir l'affranchissement de deux sujets ; coté n° 8

⁶ Sic pour « taies » d'oreiller.

⁷ Instrument en forme de ciseaux pour couper la mèche brûlée d'une chandelle, la « moucher ».

⁸ Écrit « une bolle ».

⁹ Sic : « dix » fin de ligne et « cent » ligne suivante. Sans doute dix huit cent, « huit » étant dans la marge ?

¹⁰ Sic. Probablement 1794.

¹¹ Il fallait peut-être lire « Clarice » ?

¹² Sic.

¹³ Papier mangé par les vers.

¹⁴ Sic pour Thomy : voir plus loin. Les LEMERLE de la Guadeloupe sont issus des Lemerle de la Martinique : Lemerle de Beufond du Lamentin (Martinique, et non Guadeloupe comme porté sur plusieurs arbres de Geneanet). Nous n'identifions cependant pas ce Thomy.

¹⁵ Peut-être Jean Mathieu MAUVIF, capitaine de milice et habitant de Sainte Rose, émigré avec son fils. Famille issue de Mathieu Mauvif, marchand né à Angers en 1672, marié au Petit Bourg en 1704 avec Jeanne Neau, tous deux décédés à Sainte Rose.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- Obligation ¹⁶ de cinq mille trois cents quarante sept livres cinq sols souscrit le dix thermidor an douze [29/07/1804] par ledit Mr Nau en faveur du défunt pour le compte de l'habitation Clugny et de Ste Rose ¹⁷ ; coté n° 9
- Obligation en faveur dudit défunt par Monsieur Vincent Charles Bordenave, son frère, en date du six fructidor an douze [24/08/1804] pour une somme de onze cents livres douze sols quatre deniers. coté n° 10
- Déclaration faite le six fructidor an douze [24/08/1804] par le dit Mr Bordenave au dit défunt, son frère, portant qu'il a reçu un mandat sur Mr Jn Ls Subercaseau ¹⁸ pour le premier terme de l'habitation de Mr Mauvif ; coté n° 11
- Obligation de deux mille sept cents trois livres huit sols deux deniers par ledit Mr Bordenave au dit défunt son frère, pour un mandat qu'il en avait reçu sur Monsieur Baguer et St Omer ¹⁹ le six fructidor an douze [24/08/1804] ; coté n° 12
- Reconnaissance en faveur du défunt en date du premier mars mil sept cent quatre vingt quatorze par Poyen frères pour une somme de six mille livres (l'acquit de cette somme est au dos du billet) mais Monsieur Vincent Charles Bordenave, frère du décédé, atteste qu'elle est due ; coté n° 13
- Déclaration donnée au dit défunt le dix août mil sept cent quatre vingt seize par Ls Jobitty fils ²⁰ dans laquelle il s'oblige de lui rapporter son billet de mille livres qu'il doit à la succession de défunt Mr Mauvif et ce pour solde du nègre Damas ; n° 14
- Déclaration donnée au dit défunt par Mr R. Nau le 1^{er} thermidor an douze [20/07/1804] portant que la vente de la mulâtresse Escolistique ²¹ est annulée n'étant ²² que pour obtenir sa liberté ; coté n° 15
- Déclaration de Mr Vincent Charles Bordenave à feu ²³ son frère du sept juillet dix huit cent trois d'une somme de sept cents quarante deux livres pour solde de ce qui revenait aux mineurs Naustiffagny ²⁴ ; coté n° 16
- Reconnaissance de Mr Boisaubin ²⁵ au dit défunt de dix-sept vaches à lui appartenant ; coté n° 17
- Reconnaissance de Mr Thomy Lemerle du premier brumaire an douze [24/10/1803], d'avoir reçu du dit défunt un billet de trois mille six cents quarante huit livres dix sols six deniers ; coté 18

¹⁶ Écrit « aubligation ».

¹⁷ Sic pour « l'habitation Clugny de Sainte Rose » ? Le nom de Clugny est maintenu dans la toponymie de Sainte Rose, en bord de mer à l'extrême nord de l'île.

¹⁸ Comme les Mauvif, les SUBERCASEAUX sont de Sainte Rose. Voir l'article sur les MONTAUBAN et SUBERCASEAUX <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art32.pdf> Mais nous n'y avons pas trouvé de Jean Louis : mauvaise lecture ou transcription du document original ?

¹⁹ Sic, pour « Baguer, de Saint Omer » ?

²⁰ Les JOBITY étaient au Lamentin et à la Baie Mahault. Jean Baptiste Jobity, voyer particulier au Lamentin, était époux d'une Mauvif, Anne Thérèse (1707-1738). Louis Jobity mourra à 58 ans le 29/06/1823 à Capesterre sur l'habitation Moulin à eau. Il était « propriétaire à la Trinité espagnole » et probablement fils d'autre Louis Jobity (fils de Jean Baptiste et Anne Thérèse Mauvif), aussi voyer et habitant au Lamentin, et Jeanne Louise Gautier, mariés en 1767.

²¹ Sic, pour « Scholastique » ?

²² Écrit « est a nul [... marge] n'est ans que »

²³ Écrit « a feunt son frère »

²⁴ Sic pour Neau Thifagne ; les trois filles de Marie Perrine Eugénie Bordenave et Nicolas Neau Thifagne.

²⁵ Les BOISAUBIN sont une branche de la famille VAN SCHALKWYCK.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Treize quittances de divers particuliers au marchand ; coté 19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30 et 31

L'habitation Clugny²⁶ de Sainte Rose ; coté n° 32

Sous seing privé²⁷ d'affranchissement de la part du défunt, en faveur de la mulâtresse Escolastique du onze décembre mil sept cent quatre vingt treize (vieux style²⁸) l'an deux de la République fse ; coté n° 33

Acte d'affranchissement de la capresse Lucette et ses deux enfants, Marie et Philippe par feu Bordenave à la municipalité de Tricolor²⁹ du huit vendémiaire an dixième [30/09/1801] de la Rque fse ; coté n° 34

Testament olographe³⁰ du dit Mr Bordenave défunt écrit tout entier et signé de sa main au Petit Canal le premier floréal an douze [21/04/1804] dans lequel il nomme Mr Vincent Charles Bordenave, son frère, son exécuteur testamentaire et légataire universel après différents legs portés audit testament ; coté n° 35

Autre testament du dit défunt écrit en entier de sa main sur l'habitation Fromager au quartier de la Capesterre le vingt neuf fructidor an douze [16/09/1804] dans lequel, après quelques legs, il nomme le dit Vincent Charles Bordenave, son frère, son exécuteur testamentaire et seul héritier ; coté n° 36

plus nous avons trouvé deux couverts d'argent, une grande cuillère à ragout de idem³¹, deux couteaux

Le présent inventaire fait, clos et arrêté les jours mois et an que dessus, en présence de Messieurs Jean Pierre Ambert³², Robert Nau³³, Claude Henry Poyen³⁴, Jean Élie Juglas, George Gille Juglas³⁵, tous témoins et habitants dudit quartier, lesquels ont signé avec moi au registre, et Monsieur Vincent Charles Bordenave, frère du décédé et Pierre Ourton fils comme ayant épousé demoiselle Nautiffagny³⁶ et chargé de pouvoir de Mr Charles Bonfils Bellisle, comme ayant épousé demoiselle Sophie³⁷, toutes les deux

²⁶ Écrit « Clunigny » et sur la même ligne que l'énumération précédente. Il manque apparemment une portion de phrase du texte original, celui du registre, rappelons-le, étant collationné.

²⁷ Écrit « Sous seing privoint »

²⁸ Écrit en abrégé « Vsle ».

²⁹ Nom révolutionnaire de Sainte Rose.

³⁰ Écrit « a lographe ».

³¹ C'est-à-dire « aussi d'argent ».

³² Propriétaire à Saint Céré, présent en Guadeloupe comme porteur de la procuration de son frère le général Jean Jacques Ambert pour la succession Godet Dubrois dont son épouse était cohéritière (voir ci-après « Habitation Fromager à Capesterre »). Voir GHC 57, février 1994 p. 989 réponse NDLR à la question 94-26 AMBERT.

³³ Né en 1764 à Saint Esprit (Martinique), époux de Françoise Dorothée Faudoas dont la mère était une Godet Dubrois.

³⁴ Né en 1780 à Capesterre. Voir <http://www.ghcaraibe.org/livres/ouvadh/poyen/PUB-SITE.pdf> « La famille POYEN », Ph. et B. Rossignol, p. 48.

³⁵ Les JUGLA(S) de Capesterre sont une branche de la famille JUGLA établie aux Trois Rivières, issue de Pierre Jugla, calviniste, et Marie Carra. Mais, bien que Georges Gilles Juglas soit dit cousin du décédé, nous n'avons pas pu établir le lien ni même sa filiation.

³⁶ Sic, pour NEAU THIFAGNE (plus tard THIFENGNE). Pierre Gabriel d'ARBAUD OURTON avait épousé à 18 ans à Sainte Rose, le 28 prairial X (17/06/1802), Domitilde Neau Thifaigne, 22 ans, fille de + Nicolas et Marie Perrine Eugénie Bordenave [vues 5-7 de 1803].

³⁷ Sophie Neau Thifaigne, sœur de Domitilde, mariée le 18 nivôse XII (17/06/1802) avec Charles Bonfils Bellisle.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

nièces ³⁸ du défunt Bordenave, et de Mr Charles Marie Le Mercier représentant Mr Pierre Louis Bordenave de Clinville ³⁹ d'après sa lettre en date du trente septembre (1804 vieux style) comme fondé de procuration de la dite succession, et Jean Élie Juglas comme témoin en place du dit Le Mercier Lecluse pour la levée des dits scellés et l'inventaire qui en a été fait sur l'habitation dite Fromager dans la maison principale en présence [de ceux] que dessus qui ont signé avec moi après lecture faite aux parties les jour mois et an que dessus sans nous déplacer.

Pour copie conforme au registre aux dépôt des actes civils de la commune du quartier de la Capesterre

Collationné par moi greffier remplissant les fonctions d'officier de l'état civil au dit lieu le premier du mois de brumaire an treize [23/10/1804]

signé : S^{re} Micard

Vu par le commissaire du Gouvernement signé Lamelouse ⁴⁰

Quelques folios avant cet acte de levée des scellés, le 30 fructidor an 12 [17/09/1804] ⁴¹, on lit l'acte de décès de Jacques Jean Baptiste Féréol BORDENAVE et le procès verbal d'apposition des scellés. Les déclarants et témoins de l'apposition des scellés sont Lemercier Lécluse, habitant du quartier, parent par alliance ⁴², et Georges Gilles Juglas, économiste de l'habitation Le Fromager, cousin, lequel sera gardien des scellés. Le défunt est âgé de 45 ans, « garçon ⁴³, ancien officier du quartier du Mancenillier au Petit Canal à Grande Terre, natif de Sainte Anne, séquestre sur l'habitation dite Fromager ». Ses parents, décédés tous deux, sont Jacques Féréol Bordenave, capitaine de cavalerie, et Perrine Guillemine Poyen Saint Sauveur, qui résidaient au Morne à l'eau.

On peut s'étonner d'un tel acte d'**inventaire après décès dans l'état civil** alors que ce sont les notaires qui en ont la charge. En fait le notariat de la Guadeloupe avait été très réduit pendant la période révolutionnaire, sauf dans les grandes villes, les notaires ayant pour la plupart quitté la Guadeloupe. Le notariat ne fut rétabli, progressivement, qu'à partir de 1804 ⁴⁴. Ce sont donc parfois les officiers d'état civil qui effectuaient et transcrivaient inventaires après décès et contrats de mariages pour qu'ils soient conservés. Nous l'avons vu en 1794 à Pointe à Pitre pour le contrat de mariage du général BOUDET avec Augustine DARBOUSSIER ⁴⁵. Rappelons d'ailleurs que les notaires des Antilles n'avaient pas l'obligation de faire la copie des inventaires après décès sur les registres envoyés en France.

³⁸ Écrit « aniesse ».

³⁹ Un des frères du défunt.

⁴⁰ Pierre Sylvestre GARNIER de LAMELOUSE, veuf d'Elisabeth Poyen de Lance. Voir p. 77 de « La famille Poyen », op. cit.

⁴¹ Folios 1 verso-2 recto, vue 14.

⁴² François Lemercier de L'Écluse o 1772 Le Moule + 26/11/1815, fils de Charles Gabriel Lemercier de Beauvoisin et Marie Thérèse Elisabeth Vipart de Neuilly, x 1795 Sainte Marie Martinique, Marie Sophie Pauline Lemercier de Beausoleil. Nous n'avons pas trouvé la parenté avec le défunt.

⁴³ Célibataire.

⁴⁴ Voir notre article <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art34.pdf> « Notaires de la Guadeloupe au XVIIIe siècle ».

⁴⁵ <http://www.ghcaraibe.org/articles/2013-art25.pdf> « DARBOUSSIER, MAUREL (Guadeloupe) et le général BOUDET » p. 25-26.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le 3 frimaire an XIII (24/11/1804), un mois après l'inventaire dans le registre d'état civil, M^e Bernard Poirié effectue l'inventaire après décès, à la requête des héritiers et nous n'avons donc que le résumé de l'estimation des biens dans l'exemplaire envoyé en France.

L'inventaire est fait à Sainte Rose, en la maison de Charles Vincent Bordenave, légataire universel et exécuteur testamentaire, qui est déjà en possession d'une grande partie des biens.

Voici cette estimation :

17 esclaves	31 033
bestiaux	2 550
meubles et bijoux	1 808
dettes actives	34 447
dettes passives	1 186
« force de la succession »	68 703

pour mémoire : 37 carrés de terre à Féry, Deshaies, formant les propres du défunt et dont les 4/5^e appartiennent aux héritiers des propres

Les héritiers, tous présents, les deux frères et les trois nièces, dont deux mariées, sont clairement énumérés mais nous n'en reprendrons pas ici la liste.

Un des aspects intéressants des papiers inventoriés concerne **les esclaves**, achats, affranchissements, bail à loyer.

Rappelons tout d'abord les dates : l'esclavage a été aboli par la Convention le 4 février 1794, abolition appliquée en Guadeloupe par Victor Hugues dès son arrivée ; il y a été rétabli par un arrêté consulaire du 16 juillet 1802, proclamé le 14 mai 1803 par Ernouf.

Or si nous voyons l'achat de 14 nègres le 1^{er} février 1794 (3 jours avant l'abolition par la Convention !) nous en voyons d'autres le 15 juillet 1796 (le mulâtre Léon et le nègre Damas) et le 30 juin 1800 (la câpresse Lucette et ses deux enfants Marie et Philippe, qui seront affranchis le 30 septembre 1801) ! Ce ne peut être à la Guadeloupe et donc sûrement en émigration, à la Martinique ou dans une île anglaise, peut-être à Montserrat, la plus proche de Sainte Rose au nord de la Basse Terre. Mais si les papiers sont tous datés, leur lieu de rédaction n'est pas mentionné.

Quant à la mulâtresse Escolastique (Scholastique), affranchie le 11 décembre 1793, on voit que, le 20 juillet 1804, il s'agissait d'obtenir sa liberté. Cela vient du fait que, au rétablissement de l'esclavage, ceux qui avaient été affranchis entre 1789 et 1794 étaient considérés comme esclaves puisqu'on revenait au régime antérieur à 1789.

En novembre 1803, Jacques Jean Baptiste Féréol Bordenave établit un bail à loyer à son frère de sept nègres, Lucas, Toussaint, Pétronille, Nanette, Adélaïde, Baselis et Clarice, soit la moitié des 14 achetés le 1^{er} février 1794 : ce sont les mêmes noms. Il était donc parti en émigration avec ses esclaves et en était revenu avec au moins sept d'entre eux.

Cependant, dans les listes des émigrés, si on trouve les deux frères cadets, Bordenave Dupas et Bordenave de Clainville, tous deux de Tricolor (Sainte Rose), il n'y a pas le nom de Bordenave seul.

Habitation Le Fromager à Capesterre

On trouve dans le notariat de Guadeloupe, chez Me Lanaspèze, les 17, 18, 19 floréal XII (7, 8, 9 mai 1804), 22 au 26 frimaire XIII (13 au 17/12/1804), 15 brumaire XIV (6 11 1805), le recollement d'inventaire de la succession d'Hubert GODET DUBROIS et de son épouse Charlotte-Françoise CHEVALIER (longue liste des descendants en 5 souches) qui

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

porte sur les habitations Beauséjour et Le Fromager à Capesterre, régies par un séquestre, en exécution d'un jugement du 10 germinal précédent (31/04/1804) du tribunal de Basse Terre, et mises en possession du citoyen Louis Brun dit Arnaud, séquestre nommé des habitations Beauséjour et Fromager ⁴⁶.

Le nom du séquestre Bordenave n'est pas mentionné. Il n'a donc été séquestre que peu de mois. La comparaison entre les deux habitations montre que Le Fromager était beaucoup plus important que Beauséjour et que c'était une lourde responsabilité :

Beauséjour :

87 esclaves	136 488
bâtiments	62 100
terres	285 900
total	484 488

Le Fromager :

biens mobiliers et ustensiles	1 474
200 esclaves	402 411
bêtes à corne	7 952
mulets et mules	17 000
bâtiments	168 500
plantations en cannes et manioques (sic)	mémoire
terres	508 500
terrain au bourg du Marigot	3 000
denrées fabriquées	mémoire
total	1 108 838

Habitation Clugny, de la famille MAUVIF, à Sainte Rose (?)

La famille MAUVIF, originaire d'Angers, semble avoir en majeure partie disparu de la Guadeloupe dès la période révolutionnaire ⁴⁷.

Les dernières branches à Sainte Rose étaient celles de

- Jean Mathieu MAUVIF, né en 1739, marié en secondes nocces avec Louise Donat Doro Beauséjour et émigré avec son fils, autre Mathieu ;
- Joachim MAUVIF de PALUAUX, décédé en 1788, dont la seconde épouse, Anne Perrine Le Mareschal, mourut à Sainte Rose le 16 mars 1795 ⁴⁸. Un seul fils de cette seconde union, Louis Mauvif de Paluaux, né le 05/06/1777 au Lamentin, recueilli aux Abîmes par un MAUVIF LAPLANTE (recensés en l'an IV), revint à Sainte Rose où il mourut en 1809.

Nous n'avons pas pu en savoir plus sur cette habitation et la nature exacte de son lien avec les BORDENAVE. Les lacunes du notariat en sont la cause.

⁴⁶ Cf. GHC 57, février 1994, p. 989, réponse NDLR à 94-26.

⁴⁷ Sur cette famille voir les nombreuses références dans GHC et le site de France Lise Calvet-Minet, ftidzrd4w sur geneanet.

⁴⁸ Voir GHC p. 2505.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Généalogie BORDENAVE

La première mention à la Guadeloupe est la présence de Jean Bordenave, le 23 novembre 1651 comme témoin d'un mariage ⁴⁹.

Puis, en 1663, l'évocation des « *mauvais traitements faicts en la personne du sieur Bordenaves qu'ils ont tenu huict mois les fers aux piedz avecq des cruautez inhumaines* » par Boisseret de Théméricourt et [Boisseret] d'Herblay. ⁵⁰

Jean Bordenave faisait partie des habitants sucriers bien établis dans l'île, à la Montagne Saint Louis du Baillif :

Au recensement de 1664 figure à la Montagne Saint Louis (Baillif) case 214

Jean BOURDENAVE, 34 ans ; Françoise DENEVEAU, sa femme, 24 ans

Christine, leur fille, 3 ans et Denis, fils, 10 mois

4 serviteurs blancs, 8 nègres, 9 négresses, 2 négrillons et 3 négrites

Dans la liste de l'Espérance du 30 octobre 1664 ⁵¹ :

Jean BORDENAVE doit 5 807 livres de sucre

Le 26/12/1669, état des sucreries et quantité de sucre produite par an ⁵² :

Montagne Saint Louis, Jean BOURDENAVE peut faire 76 000 l de sucre par an

Mais au recensement de 1671 au nominatif pas de Jean par contre Montagne Saint Louis 2 verso (case 62)

Mlle Bordenave, catholique, pas d'enfants, 10 Nègres, 18 Négresses, 9 Négrillons, 6 Négrittes, 1 Mulâtre

a des armes pour 8 hommes

5 chevaux, 1 cavale, 6 bœufs, 3 vaches, 4 veaux

Au terrier Montagne Saint Louis, propriétaire de 7 terrains :

1 : 200 pas de large sur 500 de haut

1 case à demeurer* 1 moulin* 1 sucrerie et autres cases

partie en canne partie en savane

2 : 50 pas de large sur 250 de haut

tout en friche

3 : 100 pas de large sur (blanc) de haut

partie en cannes, partie en hasiers

4 : 300 pas de large sur (blanc) de haut

partie en cannes, partie en vivres, partie en savannes, le reste en hasiers et bois

5 : 200 pas de large sur (blanc) de haut

plusieurs cases* 1 moulin* 1 sucrerie

partie en cannes, le reste en savanne

6 : 100 pas de large sur (blanc) de haut

partie en cannes et partie en vivres

⁴⁹ « Contrat de mariage guadeloupéen de 1651, transcrit à Rouen » GHC p 5583.

⁵⁰ « Grabuge à la Guadeloupe, Hoüel et les Boisseret » GHC 2013-art12 p. 2.

⁵¹ Archives nationales britanniques, HCA 30/642 Part 1. Voir Ph. et B. Rossignol, « A propos d'une liste d'habitants de la Guadeloupe datée du 30 octobre 1664 », Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe n°65, 1985.

⁵² C/7a/1 f° 163.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

7 : 1 côté en pays perdu au 6^e estage
en friche

On trouve aussi :

le Sieur Bordenave voisin de monsieur Dambriez et les hoirs ⁵³ Desprez
défunt Bordenave voisin de monsieur Dambriez et les hoirs Desprez
les hoirs Bordenave 2 fois voisins de monsieur Dambriez et les hoirs Desprez

La demoiselle Bordenave était-elle Françoise Deneveau, son mari Jean Bordenave alors en France ? Mais qu'en est-il de Christine, Denis et autres enfants éventuels ? Leur père les avait-il emmenés en France pour leurs études, la mère restant en Guadeloupe pour diriger l'habitation ?

I Jean (de) BORDENAVE

huguenot

avait levé un corps expéditionnaire en 1670 à la demande du gouverneur de BAAS ⁵⁴
o ca 1630 La Rochelle (34 ans en 1664, à la Montagne Saint-Louis)
+ 1691 Guadeloupe lors du débarquement des Anglais, aide major ⁵⁵
x /1664 Françoise DENEVEAU, sans doute fille d'Antoine DENEVAUX dit Létoille et
Marie FICHON ⁵⁶
o ca 1640 La Rochelle ? (24 ans en 1664)

Deuxième génération

1 Jean (de) BORDENAVE x /1664 Françoise DENEVEAU

1 Marie Christine de BORDENAVE

o ca 1661 La Rochelle (GHC p 4120) ; 3 ans en 1664
+ après le 01/03/1725 (marraine à Capesterre de son petit-fils Pierre Nicolas Radeling
fils de Pierre et Marie Anne Chevallié)
ax Pierre **ODET** ou **AUDET**, habitant du Baillif ⁵⁷
+ avant le 17/10/1690 Guadeloupe
bx ca 1691 Pierre **RADELING**, habitant protestant de la Montagne Saint Louis du Baillif
d'où

1.1a.1 Christine Anne AUDET

en 1714 demeure « depuis plusieurs années » paroisse Saint Nicolas de Nantes
o Guadeloupe
Cm Me Boufflet

⁵³ Hoirs : héritiers, en ligne directe, principalement d'une terre ou un fief.

⁵⁴ « Le "Mystère" de l'origine géographique de François NÉRON et du sieur de BOUQUETEAU »
GHC p 127.

⁵⁵ Labat, « Nouveau voyage... » tome I (cf. GHC p 973 et 5020) ; décrit les circonstances de la mort du Sr de BORDENAVE, aide-major, lors du débarquement des Anglais en 1691, tué par un Anglais nommé George Roche. Mentionne la « Demoiselle RADELIN, fille du sieur de BORDENAVE ».

⁵⁶ Antoine Denevaux témoin au mariage de 1651 ; le couple est recensé en 1664 aux magasins de Saint Louis, lui âgé de 63, sa femme âgée de 56 ans et leur fils Bertrand, 22 ans. Voir GHC p. 5583, op. cit.

⁵⁷ « Les ODET de CAMPRY de COLIGNY (Guadeloupe) » GHC p 520.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ax 14/05/1714 Nantes, Saint Nicolas, chapelle de Toutes Aides, Jacques JANOT
sieur DESFONTAINES ⁵⁸, fils de + Guillaume et + Anne de VENTARONNE
domicilié « depuis quelque temps » paroisse Saint Nicolas de Nantes
o Saint Vautoy, province de la Marche (Saint Vaury, Creuse, 23 ?)

bx 07/1718 Nozay (44) Louis BELIN du VERGER, natif de Saint-Christophe, habitant
de Saint-Domingue, veuf de Catherine ROUMIEU

1.1a.2 Pierre Félix ODET

habitant de Pointe Noire (1724) ; négociant au Baillif (1734)

o ca 1685 + 21/04/1752 Deshaies

x /1714 Anne DUMOULIER

1.1a.3 Pierre Alexandre ODET de CAMPRY, écuyer, capitaine de milice au Baillif

x 1714/ Antoinette DUMOULIER ⁵⁹

1.1a.4 Christine Anne AUDET

marraine en 1721 à Pointe Noire de Marie Anne fille de Pierre Félix Odet

? 1.1a.5 Marie AUDET

signe au mariage de Christine à Nantes en 1714

1.1b.1 Pierre RADELING

x 1723 Marie Anne CHEVALLIÉ

1.1b.2 Paul Daniel RADELING de RAVAINÉ

lieutenant de cavalerie, tuteur principal des mineurs de BORDENAVE en 1737 ⁶⁰

x Marie Anne Louise PETIT

1.1b.3 Elisabeth RADELING

x /1730 messire de CHAMBARDET de LA BLANCHARDAIS

2 Denis BORDENAVE

o 1664 (3 mois au recensement)

Nous ne connaissons pas sa femme : les registres du Baillif ne commencent qu'en 1751

Troisième génération

1.2 Denis de BORDENAVE x ??

1 Jean Baptiste de BORDENAVE

habitant de Pointe Noire vers 1722 ⁶¹, capitaine de milice ⁶²

o ca 1688 Le Baillif (40 ans au décès)

testament authentique 26/11/1728, M^e Boufflet à Nantes : malade de maladie, ayant 3
fils à Nantes ⁶³

+ 27/11/1728 Nantes, Saint-Nicolas ; habitant de la Guadeloupe, 40 ans, époux d'Anne
Dupas, décédé proche la Motte de Saint Nicolas ; en présence de ses enfants et
autres ; signatures debordenave, dupas de bordenave

x /1718 Anne Charlotte DUPAS ⁶⁴ + 1728/1732

⁵⁸ GHC p 4979 et 5020.

⁵⁹ « DUMOULIER, de l'Auvergne à Marie-Galante », GHC 2014-art28 p 4.

⁶⁰ GHC p 520, op. cit.

⁶¹ GHC p 520, op. cit.

⁶² Mentionné au mariage de son fils à Sainte Anne.

⁶³ Glanes antillaises dans le notariat nantais, n° 1, *Jean Marie Loré* et sa coopération GHC 198, décembre 2006, p. 5051. Voir GHC article 2014-art28 p 4, note 23.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Quatrième génération

1.2.1 Jean Baptiste (de) BORDENAVE x /1688 Anne Charlotte DUPAS

3 fils en 1728 à Nantes

1 Jacques François Féréol BORDENAVE

ancien aide major de milice en 1752, capitaine de milice à Sainte Anne, capitaine de cavalerie, habitant de Sainte Anne puis du Morne à l'eau

o ca 1718 Baillif

+ 02/01/1772 Morne à l'eau ; 53 ans

(bans à Capesterre)

x 18/07/1752 Sainte Anne, Anne Suzanne Guillemette POYEN SAINT SAUVEUR, fille de Pierre, ancien capitaine de milice, et Thérèse Françoise CHEVALLIÉ ⁶⁵

o 29/03 b 22/04/1733 Capesterre

+ 10/02/1777 Morne à l'eau, veuve

2 Élisabeth Théodore Julie de BORDENAVE

o ca 1718 Baillif

+ 30/11/1763 Sainte Rose ; demoiselle Julie Elisabeth Bordenave, dame et épouse de M. de Bourg de Clainvilliers, environ 45 ans

x 17/08/1761 Capesterre (dispense du 3 au 4^e degré de parenté), messire Charles Antoine **de BOURG de CLAINVILLIERS**, fils d'Antoine de BOURG, conseiller au conseil supérieur, et Marie Anne DU CLERC ⁶⁶

conseiller au conseil souverain, député des habitants auprès du général anglais en 1759 à la reddition de la Guadeloupe

o ca 1713

+ 20/12/1771 Toulouse (+) 21 dans la nef de l'église Saint Étienne « Noble Charles Debourg de Clainvillier, conseiller honoraire du conseil souverain de la Guadeloupe » 68 ans

SP

3 Louis Pierre Marie BORDENAVE

o ca 1723

+ 18/02/1732 Capesterre ; 9 ans, père et mère décédés ; mort chez M. Saint Germain, conseiller

⁶⁴ Très nombreux DUPAS, avec nom de branche ou pas, à Nantes et dans sa région d'après le Fonds Freslon.

⁶⁵ Page 81 de « La famille POYEN » de Ph. et B. Rossignol, 2013.

⁶⁶ <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art22.pdf> « Entre Guadeloupe et Toulouse, de BOURG et NEAU BOISJOLY » p 4 et 19-20.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Cinquième génération

1.2.1.1 Jacques François Féréol de BORDENAVE x 1752 Anne Suzanne Guillemette POYEN SAINT SAUVEUR

1 François Régis Pierre de BORDENAVE

o 28/12/1754, ondoyé, b 14/05/1755 Sainte Anne ; p Pierre Poyen de Saint Sauveur, ancien capitaine commandant de milice, représenté par Robert Poyen de Saint Sauveur, lieutenant au régiment de Rohan infanterie son fils ; m dame Thérèse Françoise Chevalier épouse de M. Saint Sauveur
+ 16/02/1756 Sainte Anne ; environ 9 mois

2 Marie Susanne Perrine Eugénie de BORDENAVE

o 31/01/1756, ondoyée à la maison en danger de mort ; b 08/08/1756 Sainte Anne ;
p Jean Pierre Poyen Saint Sauveur fils, capitaine de cavalerie du Mancenillier ; m dlle Marie Françoise Poyen Saint Sauveur
+ /1804

ax 14/02/1775 Morne à l'eau (publications à Sainte Rose), Nicolas **NEAU TIFENGNE** ⁶⁷, officier de dragons, habitant Sainte Rose, fils de + Jacques et dame Christine MARCHAND

officier de milice, habitant de Sainte Rose

o Le Lamentin

+ 1787/1788

inventaire de la communauté M^e Larreillet 18/10/1790

d'où (3 filles recensées avec leur mère en l'an IV, 1796 : Domitilde, Sophie et Lucile)

1 fils anonyme

o ca 06/1776, ondoyé à la maison

+ 04 (+) 05/09/1776 Sainte Rose, environ 3 mois

2 Jacques Nicolas NEAU TIFENGNE

o 05 b 28/07/1778 Sainte Rose; p Jacques Jean Baptiste Féréol Bordenave, oncle maternel; m Christine Marchand veuve Neau grand-mère paternelle

3 **Domitilde** NEAU TIFENGNE

o 21/03 b 08/06/1780 Sainte Rose (Domiltide) ; p Jacques Neau, officier de milice, oncle paternel; m Élisabeth de Bordenave, tante maternelle

+ 08/05/1807 Sainte Rose (Domitille) ; 27 ans

x 28 prairial X (17/06/1802) Sainte Rose, Pierre Gabriel **DARBAUD OURTON**, fils de Pierre et Catherine Joseph DUPRÉ

o ca 1783 Le Lamentin (18 ans au mariage)

+ 1804/

4 **Sophie** NEAU TIFENGNE

tuteur Charles de Bordenave oncle maternel

o ca 1785 Le Lamentin (18 ans au mariage)

+ 1804/

x 18 nivôse XII (08/04/1804) Sainte Rose, Charles **BONFILS BELLISLE**, fils de Charles Bonfils et Agnès LAFONTAINE

o Le Lamentin (23 ans au mariage)

+ 1804/

⁶⁷ Le premier de la famille est nommé Thiphagne en 1646 par le RP Dutertre, Nicolas Neau dit Thifoine au recensement de 1664, Nau dit Thisfaine dans les débiteurs de L'Espérance, enfin M^e Poirié écrit Neau Tifagne dans l'inventaire après décès de 1804.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

5 Marie Perrine **Lucile** NEAU TIFENGNE

o 14/09/1787 b 27/05/1788 Sainte Rose ; père décédé ; p Pierre Louis Bordenave Clinvillers, oncle maternel ; m Marie Anne Galon de Barzay cousine maternelle + 1804/

Cm M^e Sallenave 23/10/1790, maison de la future épouse à Sainte Rose

bx 26/10/1790 Sainte Rose, François Césaire **MONTIER de MAROLLES**, habitant de la Baie Mahault, fils de + Jean Jacques Emery et + Anne Rose EVEILLARD DU CARTERON ⁶⁸

o 11/11 b 07/12/1765 Baie Mahaut

sans postérité du second mariage (voir en annexe le contrat de mariage de 1790 et la vente d'habitation par le couple à leurs frères et sœur)

3 Jacques Jean Baptiste Féréol de BORDENAVE

capitaine de cavalerie, habitant du Morne à l'eau, officier de milice ; habitant du Petit Canal en 1794 ; séquestre de l'habitation Fromager à Capesterre en 1804.

o 04/07 b 15/08/1758 Sainte Anne ; p M. Robert Poyen, ancien officier d'infanterie ; m dame Elisabeth de Radelin des Ravines épouse de M. Deblaine Duchateau fils, écuyer

+ **30 fructidor XII (22/09/1804) Capesterre habitation Fromager** ; 45 ans, « *garçon, ancien officier du quartier du Mancenillier au Petit Canal Grande Terre, natif de Sainte Anne, séquestre sur l'habitation dite Fromager* »

inventaire après décès ci-dessus

* Marie Jeanne

+ 1801/

d'où

3*.1 Anne Marie (BORDENAVE)

filles naturelle de Bordenave aîné, ancien habitant de ce canton, et de Marie Jeanne, résidante au dit lieu, autorisant le mariage

o ca 1782 Sainte Rose (19 ans au mariage)

x 29 fructidor IX (16/09/1801) ⁶⁹ Tricolor (Sainte Rose) Léandre **DUMOULIN**, habitant résidant au Lamentin, fils naturel de + Damien et Nanette, résidante au Lamentin

o ca 1761 Tricolor (40 ans au mariage)

4 Thérèse dite Élisabeth de BORDENAVE

tante et marraine de Domitilde Neau Tifagne en 1780 à Sainte Rose

o 09/10/1763 ; ondoyée à la maison en danger de mort, b 03/07/1764 Petit Canal ;

Thérèse ; p Messire Vincent de la Montagne, écuyer ; m Jeanne Élisabeth Poyen de Saint Sauveur veuve de messire Pierre de Saillans, écuyer

+ 26 floréal III (15/05/1795) Sainte Rose ; Élisabeth de Bordenave, 27 ans, domiciliée et habitante de cette commune, décédée chez le citoyen Joseph Lespine, officier municipal, 30 ans, déclarant

5 Vincent Charles de BORDENAVE DUPAS

émigré en l'an V ; habitant de Sainte Rose en 1794, 1808

parents nommés en 1808 Jean Jacques François Féréol de Bordenave et Marie Suzanne Perrine Gillemet [pour Guillemette] Poyen Saint Sauveur

⁶⁸ « Les MONTIER, MONTIER MONTIGNY et MONTIER de MAROLLES, de Paris à la Guadeloupe » GHC 96 p. 2058

⁶⁹ Le mariage se trouve dans l'année 1802 de la numérisation et non en 1801.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

o 03 b 18/11/1764 Morne à l'eau ; p Vincent Charropin ancien major de milice ; m veuve Gaalon de Barzay écuyer

+ 1830/

?a* /1794 Marie Jeanne (voir en annexe la vente chez M^e Larreillet)

bx 23/02/1808 Le Lamentin, Luce Émilie Antoinette Ernestine BESNARD, fille de + Hubert, ancien capitaine au bataillon des volontaires de Damas et demoiselle

Antoinette ROUJOL, habitante résidente au Lamentin

o 18/02/1793 (15 ans révolus au mariage ; date de naissance donnée)

+ 1830/

6 Anne Antoinette de BORDENAVE

o 12 b 25/04/1767 Morne à l'eau ; père capitaine de cavalerie habitant du quartier ;

p Jacques Antoine Gelas habitant et commandant du bataillon du Mancenillier ; m dlle Anne Perrine Charropin

+ 29/07/1767 Morne à l'eau ; 4 mois

7 Pierre Louis de BORDENAVE de CLAINVILLE

mineur émancipé avant le 21/12/1790, demeurant au Petit Canal, avec son frère et curateur Jacques Jean Baptiste ; émigré de Sainte Rose en l'an V ; écuyer, capitaine de milice (! 1816)

o 18/11/1769, ondoyé à sa maison pour cause légitime, b 10/03/1770 Morne à l'eau ;

p Louis Robert Bernard Robin baron de Préval, habitant du quartier ; m dlle Agathe Anastasie Poyen de Saint Sauveur, du quartier du Lamentin (une signature de La Perelle de Bordenave ?)

x 25/01/1814 Le Lamentin, Magdeleine Agnès LAFONTAINE ⁷⁰, fille de + Jean François, ancien officier de milice, et + Magdelaine DESBONNES, habitants au Lamentin

o ca 1778 (40 ans en 1818)

ax 11/10/1795 Fort Saint Pierre Martinique, Arnoult DUPUY MONTBRUN DES ISLETS, cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, officier du régiment de la Guadeloupe, fils de Jean Baptiste, syndic général de la colonie et commandant honoraire des milices, chevalier de Saint Louis, et Elisabeth AVRIL

b 16/09/1762 Basse Terre Saint François

+ 11/02/1812 Le Lamentin

8 Jean Noël Féréol de BORDENAVE, posthume

o 22/07 b 11/11/1772 Morne à l'eau ; p Jacques Noël Laframboise, habitant, ancien officier ; m Marianne Beauplan épouse de M. Poyen

+ /1790

Sixième et dernière génération

1.2.1.1.4 5 Vincent Charles de BORDENAVE (DUPAS) x 1808 Luce Émilie Antoinette Ernestine BESNARD

1 Charlotte Suzanne Ninon de BORDENAVE

au mariage : Charlotte Suzanne Louise Luce Ninon

o 23/02 d 15/03/1809 Le Lamentin

⁷⁰ « Famille LAFONTAINE (Guadeloupe) » p. 1466.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- x 29/06/1830 Le Lamentin, François **THIÉRY**, gèreur de l'habitation dite Gripière au Petit Bourg, fils de + Louis et + Céleste AYMAIN, habitants propriétaires de la Baie Mahault
 - o 2 frimaire XII (24/11/1803) Le Lamentin
- 2 Eugénie Bernardine Julie Aurore de BORDENAVE
 - o 17/06/1811 d 02/09/1815 Le Lamentin ; déclaré par le père accompagné de Pierre Louis de Bordenave de Clainville ; le père a omis d'en faire la déclaration dans le temps
- 3 Charles Hubert Nicolas Lucien de BORDENAVE
 - o 15/11/1813 d 21/07/1815 Le Lamentin ; p Nicolas Bonfils ; m Mme Dupré Roussel + 10 d 11/08/1816 Le Lamentin ; 8 ans (sic) ; sur l'habitation de Michel Rimbart, déclarant
- 4 Ernest Jean Féréol Dominique Lavallonière de BORDENAVE
 - o et d 02/08/1816 Le Lamentin

1.2.1.1.5.7 Pierre Louis BORDENAVE de CLAINVILLE x 1814 Magdeleine Agnès LAFONTAINE

- 1 Louise Agnès Marie Anne Toinette Adélaïde de BORDENAVE de CLAINVILLE
 - o 11/05/1815 d 11/10/1816 Le Lamentin ; père écuyer, capitaine de milice
- 2 Louise Joséphine Julie Alexandrine de BORDENAVE de CLAINVILLE
 - o 29/10/1818 Le Lamentin ; père accompagné de son frère aîné Vincent Charles de Bordenave, aussi habitant propriétaire du même quartier

Nota

Il existe au Gosier une famille BOURDENAVE (patronyme parfois écrit Bordenave), sans rapport avec celle étudiée ici, issue de Jean Bourdenave, nègre libre, et Catherine Lulie, mulâtresse libre, mariés avant 1695. Nous donnons dans un autre article la généalogie de cette famille.

19/09/1848 Jean Baptiste Bordenave, 26 ans, propriétaire domicilié à Baie Mahault habitant Sainte Rose en 1804 GHC p 3140
Rien à Sainte Rose 1804 à 1809

Annexes

Panier caraïbe
Pierre Bonnet

Panier Caraïbe (Pangnié) : mot français qui sert à désigner divers paniers qui sont faits à la manière des Caraïbes. Ils ont été très utilisés jusqu'à la dernière Guerre Mondiale.

Témoignage du R.P. Labat :

Les Caraïbes « se servent de queues de latanier ou de roseaux pour faire leurs paniers, leurs matatous, catolis, couleuvres et autres meubles. Ce qui est fait de roseaux est plus ferme et dure plus longtemps, mais le latanier se travaille mieux et plus facilement. Le latanier est une espèce de palmiste ; il vient fort haut et fort droit, et également gros partout. Sa tête est enveloppée d'une grosse toile naturelle, rude et raboteuse, de laquelle

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

sortent quinze, vingt, et quelquefois jusqu'à quarante branches toutes droites, vertes, lisses, sans nœuds et assez souples, de trois ou quatre pieds de longueur, qui portent à leur extrémité une feuille plissée, qui, venant de s'épanouir, se partage en plusieurs pointes qui sont comme une étoile à plusieurs rayons. C'est de ces queues dont les Caraïbes se servent pour faire les meubles ... »

Différents paniers et objets tressés par les Caraïbes :

- Le matoutou (matutu ou matoùtou), espèce de corbeille carrée sans couvercle de grandeur variable. Le matoutou est fait en feuilles de palmiers ou en joncs tressés ; « c'est un travail si serré qu'on peut y mettre de l'eau sans qu'elle s'écoule » (R. Pane). Le matoutou servait aux Caraïbes de table à manger et en même temps de plat, pour mettre la nourriture.
- La catoli ou cataoli est une hotte servant à porter les racines, les fruits, les poissons et autres objets. Il est fait de roseaux, de joncs et de queues de latanier peint de plusieurs couleurs. Selon le R.P. Labat : « on les attache sur les épaules avec deux galons de coton larges de deux pouces et assez épais. Cet instrument est tellement à l'usage des femmes qu'on regardait un Caraïbe comme un infâme, s'il l'avait porté, de sorte que si, dans un très pressant besoin, un homme est obligé de porter ce qui est dedans, il laissera le catoli et il aimerait mieux faire plusieurs voyages pour porter » (le contenu).
- Le bacalla est un panier de longueur double de sa largeur et à fond plat. Il est fait avec du latanier ou des roseaux tressés très serrés, en carrés ou en compartiments, et doublé de manière à être imperméable, avec des feuilles de cachibou ou de balisier, amorties au feu ou au soleil.
- L'ocaocac et l'oullougoullou sont des paniers à gros yeux.
- L'ollocamboüi ouïarroüli est une corbeille ronde pour mettre le linge.
- Le samboura est un petit panier de vingt-cinq à trente-six centimètres qui sert à transporter les poissons de rivière et les écrevisses.
- Les maroutonni sont des nattes faites en fibres diverses : palmier, bananier corde (acaba), latanier, carata, gombo, mahaut-piment.
- Le matabi est la couleuvre ou presse à manioc, cylindre de 2 mètres de long. Elle est faite de roseaux tressés.

« On foule, on presse le manioc, à mesure qu'on le fait entrer dans la couleuvre, ce qui augmente son diamètre en même temps que sa longueur diminue : mais le poids qu'on attache à son extrémité le fait allonger en diminuant son diamètre, ce qui ne peut arriver qu'en comprimant ce qui est dedans et en exprimant le suc. On peut se convaincre de cette expérience par l'exemple d'un bas de chausse dont on augmenterait considérablement le diamètre en l'emplissant de beaucoup de pâte ou d'autre matière semblable, et dont on diminuerait en même temps la longueur, mais à qui on restituerait toute sa longueur, en diminuant son diamètre, si en le suspendant en l'air on attachait un poids à son extrémité, parce que la pesanteur du poids comprimerait la matière qui y serait renfermée, et la réduirait en un moindre volume. » (R.P. Labat)

1790 contrat de mariage et vente d'habitation caféière

Le 26 octobre 1790, en la maison de la future épouse à Sainte Rose, Me Sallenave rédige le contrat de mariage Marie Perrine Suzanne Eugénie de Bordenave, veuve de Nicolas Neau Tifengne, avec François Césaire Montier de Marolles, « *citoyen du quartier de la Baye Mahault* », fils de feus Jean Jacques et Anne Rose Eveillard du Cartron. Ils seront communs en biens, faisant entrer en communauté chacun 15 000 livres qui seront pris, pour la future épouse sur ceux échus de la communauté de son premier mariage, pas

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

encore liquidés (inventaire par M^e Lareillet le 18 du mois courant) et pour le futur époux sur ceux constatés dans les partages de succession de ses père et mère.

Les enfants du premier mariage de l'épouse seront nourris aux dépens de la future communauté jusqu'à leur majorité et leur entretien et éducation réglés par avis de leurs parents, sur les revenus de leurs biens ; si ceux-ci ne suffisent pas il y sera pourvu par la communauté.

Les témoins de la future épouse sont ses frères Jacques Jean Baptiste et Charles Vincent, sa sœur Élisabeth, ses cousins Bénard, de Calmelz, Poyen Saint Sauveur et des amis.

Deux mois plus tard, le 21 décembre, le couple Montier de Marolles vend à Élisabeth de Bordenave, majeure, demeurant à Sainte Rose, à Vincent Charles de Bordenave, majeur, habitant de Sainte Rose, et à Pierre Louis de Bordenave, mineur émancipé, assisté de son frère et curateur Jacques Jean Baptiste, tous deux demeurant au Petit Canal, une habitation caféyère à Sainte Rose de 45 carrés, bordée au nord par la rivière Second Bras et la ravine qui tombe dans le rivière, au sud par les terres du sieur Roussel, à l'est par la même rivière et les terres de veuve et héritiers Davidon, à l'ouest par les terres de veuve et héritiers Duportail ; bâtiments, plantations, 15 esclaves (noms, âges et origines). L'habitation avait été acquise par Neau Tifengne de Louis Thomas Fillassier Davidon le 20 mai 1779 (M^e Bidlet jeune) et, après diverses péripéties, remise aux sieur et dame de Marolles par sentence de la sénéchaussée de Grande Terre le 6 décembre 1790 (M^e Boyer). Le prix de vente est de 89 659 livres.

Vente par Vincent Charles Bordenave Dupas à son frère d'une terre à Sainte Rose

Le 5 avril 1794 (dernier acte de M^e Larreillet) le citoyen Vincent Charles Bordenave Dupas, habitant du Grand Cul de Sac paroisse Sainte Rose, vend au citoyen Jacques Jean Baptiste Bordenave son frère aîné, habitant demeurant au Grand Canal (sic pour Petit Canal) Grande Terre, toute la terre qui lui appartient aujourd'hui au lieu dit Borne Rouge, quartier du Grand Cul de Sac paroisse Sainte Rose, qui dépendait de l'achat ci-devant fait de Jean Baptiste Nouy (même notaire) à une date oubliée, de laquelle il a été déduit une portion par donation entre vifs par le vendeur au profit de Marie Jeanne et de ses enfants. Vente au prix de 15 000 livres argent des îles, présentement payé.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)